REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **11 mai 2009**

Délibération n° 2009-0735

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] - Soutien à Entrepreneurs de la Cité pour son programme d'action 2009

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 avril 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 12 mai 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Millet, Muet, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : MM. Calvel (pouvoir à M. Buffet), Charles (pouvoir à M. Coste), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Corazzol), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthelémy), Dagorne (pouvoir à M. Havard), MM. Ferraro (pouvoir à M. Ariagno), Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Pili), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Lyonnet (pouvoir à M. Léonard), Meunier (pouvoir à M. Gignoux), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Imbert Y), Terracher (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : MM. Louis, Réale, Turcas.

Séance publique du 11 mai 2009

Délibération n° 2009-0735

commission principale :	développement économique
objet :	**[Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] - Soutien à Entrepreneurs de la Cité pour son programme d'action 2009**
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte général

La création d'entreprise est un levier important de l'intervention publique pour garantir le renouvellement du tissu économique local et par là, le développement de l'emploi et du dynamisme économique sur l'agglomération.

Depuis 2004, la Communauté urbaine met en œuvre une politique globale dans ce domaine, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de Grand Lyon, l'esprit d'entreprise : [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat]. Cette politique en faveur de la création et de la reprise d'entreprises a pour objectif de faire de Lyon une ville entrepreneuriale reconnue en Europe, en proposant sur l'ensemble de l'agglomération une offre de services accessible, de qualité, adaptée aux besoins de chaque entrepreneur, pour lui donner les moyens de réussir.

Pour atteindre cet objectif, et donc répondre aux enjeux qui y sont liés, l'ensemble des acteurs intervenant en matière de création d'entreprise sur l'agglomération se sont engagés dans un travail important de professionnalisation, de coordination et de mise en réseau pour :

- consolider l'intervention de chacun et garantir une offre de service de proximité qualifiée en ante création,
- assurer la pérennisation et le développement des jeunes entreprises créées par un suivi post création,
- renforcer l'accompagnement des projets innovants ou à potentiel de développement,
- accentuer le développement international du réseau [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], porteur de rayonnement et d'attractivité économiques.

La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur de cette démarche globale, de même qu'elle en assure la promotion générale et qu'elle propose une intervention financière en appui des dispositifs existants.

Sur l'ensemble des chiffres de la création en France, en 2008, plus de 100 000 Rmistes ont accédé à l'emploi en créant leur propre activité. Si ces créateurs d'entreprise, au profil particulier, bénéficient aujourd'hui d'outils financiers adaptés, notamment grâce au développement du microcrédit, ils ont rarement les fonds propres nécessaires pour accéder à une assurance garantissant la sécurité de leur statut et de leur environnement familial.

C'est sur ce segment particulier de la micro-entreprise et de son financement que la Communauté urbaine souhaite soutenir Entrepreneurs de la Cité, l'association de préfiguration pour une fondation de la micro-assurance.

La présentation de l'activité d'Entrepreneurs de la Cité

Entrepreneurs de la Cité s'appuie sur le savoir-faire des professionnels de l'assurance et du microcrédit pour proposer un accompagnement et une micro-assurance solidaire aux personnes défavorisées créatrices de leur propre emploi.

Ses objectifs sont de :

- sensibiliser les micro-entrepreneurs à l'intérêt de l'assurance pour pérenniser leur activité,
- accompagner les micro-entrepreneurs dans l'analyse des risques,
- proposer une offre d'assurance adaptée basée sur des garanties sur mesure et ouvertes à tous, sur une cotisation modérée (1 € par jour) sans commission et sur une protection transitoire (4 ans) vers l'accès à un produit classique. Il s'agit de la Trousse Première Assurance (TPA).

Afin de prescrire la TPA, Entrepreneurs de la Cité s'appuie sur les réseaux traditionnels d'appui à la création : l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie), les plateformes d'initiative locale et les Boutiques de gestion.

La Fondation qui est en cours de création servira de passerelle entre ces réseaux et les assureurs. Elle compte d'ores et déjà parmi ses membres les réseaux qui viennent d'être cités mais également AG2R, April Group, Evolem, la Banque Postale, la Caisse des Dépôts et Consignations, CNP Assurances, La Mondiale, Planet Finance, la Fondation pour la Deuxième Chance, le réseau Cigales.

Le bilan d'activité pour l'année 2008

Le programme de micro-assurance a été lancé en janvier 2007 et est opérationnel sur toute la France depuis début 2008.

Il concerne actuellement 650 assurés, dont 250 créateurs d'entreprise handicapés.

Concernant le territoire de la Communauté urbaine, le bilan d'activité est le suivant :

- 112 adhésions à la Trousse Première Assurance et 42 demandes non abouties,
- 205 demandes en cours.

Les créateurs d'entreprises sont adressés par :

- Adie : 53 %,
- Action Conseil : 6,8 %,
- Forum de l'investissement responsable (FIR/FA) : 4,6 %,
- opérateurs Agefiph et autres structures : 28 %,
- directement : 8 %.

La répartition des activités est la suivante :

- services à la personne et conseil : 47,5 %,
- commerce : 23 %, dont commerce ambulant : 10 %,
- artisanat : 6 %.

Enfin, 11 des assurés sur la région ont déclaré un sinistre, sans impact sur le maintien de leur activité.

Les actions mises en œuvre pour cela ont été les suivantes :

- structuration de l'outil de gestion de la micro-assurance permettant d'assurer l'accueil et l'accompagnement du public,

- diffusion du programme de micro-assurance et élargissement du réseau de diffusion à de nouveaux organismes impliqués auprès des créateurs d'entreprise (fondation de la 2° chance, fédération nationale des CIGALES, le réseau CCI Entreprendre en France, etc.),

- sur la Communauté urbaine, Entrepreneurs de la Cité a intensifié ses interventions auprès des acteurs du soutien à la création d'entreprise impliqués dans [L_VE], par 67 interventions :

. 15 participations à des évènements, comités ou salons,
. 25 permanences au sein des structures partenaires (20 pour l'Agefiph, 5 pour l'Adie),
. 5 rencontres avec des organismes qui font un relais d'information sur la région, et 6 qui sont relais d'information sur la Communauté urbaine,
. 10 participations aux réunions mensuelles de l'association les entreprises humaines,
. 2 sessions de formation destinées aux prescripteurs (1 journée),

- évolution des garanties proposées dans la Trousse Première Assurance : organisation d'un partenariat avec un cabinet de courtage qui propose aux adhérents des garanties complémentaires : auto, responsabilité civile professionnelle pour les activités intellectuelles, décennale.

Les perspectives 2009

L'objectif est à la fois de disposer d'un volume d'assurés suffisant pour permettre une mutualisation optimale des risques et de diversifier les ressources pour assurer la pérennité des actions. Sur le plan quantitatif, l'objectif est d'atteindre 1 500 assurés à fin 2009.

Les actions envisagées sont les suivantes :

- développer l'accompagnement des entrepreneurs pour diminuer l'impact d'un aléa sur la survie d'une petite entreprise : évaluer avec le créateur d'entreprise les types d'aléas pouvant mettre en péril son entreprise, mesurer leur impact, proposer des solutions de prévention et/ou d'assurance,

- former de futurs professionnels de l'assurance à l'approche micro-assurance : création d'une section de formation d'apprentis au sein de l'association des assurés en partenariat avec l'Ecole nationale des assurances (ENASS),

- diffuser une culture du risque assurance auprès des professionnels de l'aide à la création d'entreprise :

. création d'un module de formation à l'assurance en ligne adapté à ce public, création d'une animation sonore et d'un outil de e-Learning,
. réalisation de sessions d'une demi-journée de formation auprès des organismes associatifs d'aide à la création d'entreprise : soit 4 sessions sur la Communauté urbaine,
. réédition du Guide de l'assuré, présentation pédagogique pour comprendre les risques, les anticiper et les gérer,
. impression des outils de présentation de la Trousse Première Assurance (brochure tri-volets, flyer, affiche) pour les créateurs/repreneurs de la Communauté urbaine,

- améliorer et suivre l'information adressée aux réseaux d'aide à la création d'entreprise : achat d'un logiciel de traitement des e-mailing,

- améliorer la gestion informatique des contrats de micro-assurance : développements informatiques destinés à améliorer l'outil de gestion informatique des contrats de micro-assurance et développement d'une base de données prospects pour suivre les créateurs en amont de l'adhésion et améliorer le reporting aux réseaux d'aide à la création d'entreprise, collecter les informations qualitatives pour l'Observatoire des risques.

L'articulation avec le dispositif [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat]

En tant que membre du réseau, Entrepreneurs de la Cité s'implique dans les projets partenariaux conduits par le réseau : programme de labellisation et base de données commune, communication sur le réseau, dans le cadre de ses actions et documents de communication, participation au salon des entrepreneurs.

Les modalités de soutien de la Communauté urbaine

Afin de poursuivre les actions engagées en 2008 et de pérenniser l'action d'Entrepreneurs de la Cité au sein du dispositif [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine, d'un montant de 20 000 €, dans le cadre d'une convention annuelle de partenariat.

Le budget prévisionnel 2009

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges variables liées à l'activité	227 347	subventions	74 000
charges salariales	153 529	*Communauté urbaine*	*20 000*
loyer	10 070	*autres*	*54 000*
		revenus de placement	200 000
		dons en nature	49 885
frais généraux	24 493	dons manuels	15 000
		autres	76 554
total	415 439	total	415 439

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention à intervenir entre la Communauté urbaine et l'association Entrepreneurs de la Cité et notamment le versement d'une subvention à hauteur de 20 000 € pour son programme d'actions 2009.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de partenariat avec l'association.

3° - La dépense correspondante de 20 000 € sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et 2010 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 0757 selon la répartition suivante :

- 80 %, soit 16 000 € versés dans un délai global de 40 jours suivant réception par la Communauté urbaine du certificat de notification de la convention à l'association ainsi que de l'appel de fonds correspondant,

- les 20 % restants, soit 4 000 € sur remise d'un rapport d'activités au plus tard le 28 février 2010 avec un appel de fonds correspondant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 13 mai 2009.